

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2630

22 octobre 2013

SOMMAIRE

Adrifin Luxembourg S.A.	126195	M2 Capital S.à r.l.	126240
Aerium Properties 7 S.à r.l.	126195	Magadi S.à r.l.	126208
Aerium Septem Participations S.à r.l. ...	126196	OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à	
Airport-Energy S.A.	126196	r.l.	126199
ALESRAA Luxembourg S.à r.l.	126196	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l.	
AMR Immobilier S.à r.l.	126196	126194
Aon Insurance Managers (Luxembourg)		PanEuropean Office Holding (Luxem-	
S.A.	126197	bourg) S.à r.l.	126194
Aquarelle Italy S.A.	126195	Parest S.A.	126199
Aquarelle S.A.	126194	Pint Bau S.à r.l.	126199
Archand S.à r.l.	126194	Pure Capital Fund Sicav	126201
Aremi Group S.A.	126197	Redevco Asian Investments S.A.	126204
Asia Finance S.A. SPF	126197	Ribes Holding S.à r.l.	126194
Assar Architects S.à r.l.	126195	River Melody Sàrl	126202
Asselborn International Sàrl	126196	Roland International Holding, S.à r.l. SPF	
Azimuth Finance S.à r.l.	126195	126201
Beales Sàrl	126197	Rom9 S.A.	126200
Bergerac Beton S.A.	126198	RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l.	126201
Boa Nova S.à r.l.	126198	RS Lux Sàrl	126201
Boston Luxembourg I S.à r.l.	126197	Sanera S.A.	126202
Capstone Capital S.à r.l.	126198	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care	
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.		VII S.à r.l.	126203
.....	126203	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care	
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco		V S.à r.l.	126202
S.à r.l.	126202	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à	
CEREP Pic Place S.à r.l.	126200	r.l.	126204
CEREP Thames S.à r.l.	126200	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V Epsi-	
Cerep USA S.à r.l.	126200	lon S.à r.l.	126204
Cheyne Special Situations Investments		Smart Immo Project I S.à r.l.	126204
(No. 3) S.à r.l.	126198	Société de Participations Immobilières S.à	
Constructions Luxembourgeoises K-Home		r.l.	126203
.....	126239	Société Luxembourgeoise de Gestion d'In-	
Delarosa S.à r.l.	126235	vestissements S.à r.l.	126204
International Consultant Company S.A.		Somes Investments S.à r.l.	126199
.....	126198	Starry Dance Sàrl	126203
ista Holdco 2 S.à r.l.	126236	T T 1 Lux	126215
Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. ..	126205	Whitewood (Finance) UK S.à r.l.	126205

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2013.
Gérald Welvaert / Xenia Kotoula
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013126039/12.

(130153410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

PanEuropean Office Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2013.
Xenia KOTOULA / Gérald WELVAERT
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013126041/12.

(130153518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Ribes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ribes Holding S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126081/11.

(130153383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Archand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 81.039.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126325/9.

(130154118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Aquarelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 98.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126323/10.

(130154290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Aquarelle Italy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126291/10.

(130154292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Assar Architects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 79.287.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126296/10.

(130154416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Azimuth Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 61.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126299/10.

(130153660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Adrifin Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 136.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126305/11.

(130153679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Aerium Properties 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 147.620.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126306/13.

(130153790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Aerium Septem Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.409.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126307/13.

(130153799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Airport-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/09/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126308/10.

(130153311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

ALESRAA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126312/10.

(130154289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Asselborn International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, Z.I. rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126333/10.

(130154424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

AMR Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMR Immobilier S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013126319/11.

(130153695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Remplacement du dépôt L130059543 du 16/04/2013

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013126322/12.

(130154150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Aremi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AREMI GROUP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013126327/11.

(130153985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Asia Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 164.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126332/9.

(130154241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Boston Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 169.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt rectifie le dépôt L130132841 du 31 juillet 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126348/10.

(130154282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Beales Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 173.483.

Veillez prendre note que l'associée Ivanplats Limited se nomme Ivanhoe Mines Limited depuis le 28 août 2013.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beales Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126341/12.

(130154332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Bergerac Beton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 86.782.

—
Beschluss der Verwaltungsrat vom 7. August 2013

Infolge des Todes vom Herrn Patrick ROCHAS vom 20. November 2012 schlägt der Verwaltungsrat for, Herr Vincent ELLERBACH als Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg. Herr Vincent ELLERBACH wird das Mandat von Herren Patrick ROCHAS beenden, die am Ende der Generalversammlung im Jahr 2013 statt findet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013126360/14.

(130153848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Boa Nova S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 80.389.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126368/10.

(130153907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Capstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capstone Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126377/11.

(130154387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.09.2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013126382/10.

(130153917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

International Consultant Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 59.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126573/9.

(130153984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Parest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.172.

—
Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126058/12.

(130153079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.300.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 5 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126032/15.

(130153322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pint Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.946.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013126066/11.

(130153588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.330.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 juillet 2013

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Somes Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126121/16.

(130153614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CEREP Pic Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.390,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.650.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125741/13.

(130152904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CEREP Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.837.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125747/13.

(130152912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Cerep USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.336.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125749/13.

(130152956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Rom9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.814.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2013.

Pour: Rom9 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013126084/15.

(130153188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Roland International Holding, S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 49.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126094/10.

(130152997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2013.

Gérald Welvaert / Xenia Kotoula

Manager / Manager

Référence de publication: 2013126095/12.

(130153348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

RS Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 122.076.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013126096/11.

(130153285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pure Capital Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.906.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 août 2013:

- a renouvelé le mandat de:

* Monsieur Patrick VANDER EECKEN (Président), Pure Capital S.A., 2 rue d'Arlon, L - 8399 Windhof

* Monsieur Bernard PONS, Pure Capital S.A., 2 rue d'Arlon, L - 8399 Windhof;

* Monsieur Philippe MELONI, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op de Bierg, L - 8217 Mamer; et

* Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO, Lemanik S.A., Via Cantonale 19, 6900 Lugano, Suisse.

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour PURE CAPITAL FUND SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013125020/21.

(130151967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Sanera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126133/10.

(130153509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

River Melody Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.791.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

River Melody S.à r.l.
Christelle Ferry
Gérant

Référence de publication: 2013126082/13.

(130153206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.981.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Justyna Bielasik, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 2 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 2 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Sharon Callahan, né le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme
Brian Patterson
Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013125736/20.

(130153488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 142.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126104/10.

(130153550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126106/10.

(130153553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 918.176,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.128.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 4 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Justyna Bielasik, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 2 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 2 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Sharon Callahan, né le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013125735/20.

(130153231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Société de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société de Participations Immobilières S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126117/11.

(130153388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Starry Dance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.792.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Starry Dance S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2013126123/13.

(130153205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Redevco Asian Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur John Drury, administrateur, a été modifiée comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013126090/12.

(130153211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.435.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126111/10.

(130153556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero V Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.444.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126112/10.

(130153554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Smart Immo Project I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.545.

—
Les comptes annuels audités au 31/12/2012 de la société Smart Immo Project I Sarl, Société à responsabilité limitée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126115/10.

(130153414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

SLGI, Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.708.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pierre DAGALLIER

Gérant unique

Référence de publication: 2013126118/12.

(130152880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.038.264,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 août 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2013 et pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013124865/29.

(130152040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 190.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.414.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Finance) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of one hundred ninety thousand British Pounds (GBP 190,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.414 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2516 on December 10, 2012.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of five million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-one British Pounds (GBP 5,482,191) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Sole Shareholder), here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that one hundred ninety thousand (190,000) shares of the Company, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. amendment of article 8.2 (i), 8.2 (iii) and 10.1 (i) of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2 (i), 8.2 (iii) and 10.1 (i) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"

8.2 Procedure

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present, the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (v), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

d. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2.(i) c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager in attendance in person or by proxy.

[...]

(iii) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum)."

[...]

10.1 Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 10.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting)."

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Finance) UK S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à cent quatre-vingt-dix mille livres Sterling (GBP 190.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414

(la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (le Mémorial) sous le numéro 2516 le 10 décembre 2012.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à cinq million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze livres Sterling (GBP 5.482.191) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique), ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées lors de cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des articles 8.2 (i), 8.2 (iii) et 10.1 (i) des statuts de la Société; et
2. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les articles 8.2 (i), 8.2 (iii) et 10.1 (i) des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

8.2 Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents ou par procuration au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants d'ordinaire résidents fiscaux à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, à condition que toute procuration octroyée par un Gérant Résident doit être donné à un autre Gérant Résident;

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

d. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, un gérant de classe B et un gérant de classe C présents en personne.

[...]

(iii) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une notification préalable d'au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents seront donnés à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit)."

[...]

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est approximativement estimé à la somme de EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38836. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125123/153.

(130152016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Magadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.929.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on July 9th, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Magadi S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125,- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice

which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The appearing party "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prenamed declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Magadi S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et paiement

La société comparante "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS Management S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. LAC/2013/33840. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125422/375.

(130152581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

T T 1 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.756.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of August, before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TT 1 Lux, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-four million five hundred seventy-one thousand euros (EUR 44,571,000.), with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 1 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2629 of 24 October 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.756 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 7 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 335 of 12 February 2013.

The meeting was declared open at 10.32 a.m. by Mrs May N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Minh-Xuan Nguyen, juriste, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 Restatement of the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object.
- 2 Change of Directors.
- 3 Miscellaneous.

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation without amending the corporate object.

As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

1. Form name. There hereby exists a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "T T 1 Lux" (hereinafter referred to as the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg the ("Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of

directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a resolution of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

3. Duration. The company is incorporated for an unlimited period of time.

4. Object. The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg and/or foreign enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and develop these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may also perform any transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, the management and the sale, in whatever form, of any immovable assets located in Luxembourg or abroad.

More generally, the company may take any control and supervision action in order to safeguard its rights and may, to the extent and under terms permitted by law, perform any financial, movable, immovable, commercial and industrial transaction which are directly or indirectly connected with its objects and which are liable to promote their development or extension.

5. Capital. The share capital of the Company is fixed at EUR 44,571,000.- (forty-four million five hundred seventy-one thousand Euro) consisting of 445,710 (four hundred forty-five thousand seven hundred and ten) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

6. Shares.

6.1 Form and Ownership of shares

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

6.2 Issues of Additional Shares or Other Instruments

6.2.1 Subject to article 6.2.2, any allotment of Shares or Other Instruments proposed to be made by the Company (such Shares or Other Instruments being referred hereinafter to as the "Additional Shares or Other Instruments") shall be offered for subscription to the Shareholders in the proportion that the number of Shares or Other Instruments for the time being held by each Shareholder bears to the total number of such Shares or Other Instruments in issue. Such offer shall be made by notice in writing specifying the number of Additional Shares or Other Instruments to which the relevant Shareholder is entitled and limiting a time within which the offer (if not accepted) shall be deemed to have been declined. Such offers are not transferable, cannot be split or consolidated and can be accepted in full or in part. Each shareholder shall have the right to subscribe the Additional Shares or Other Instruments which have not been subscribed by the other shareholder. If, owing to the inequality of the number of new Additional Shares or Other Instruments to be issued and the number of Shares or Other Instruments held by Shareholders entitled to receive the offer of new Additional Shares or Other Instruments, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new Additional Shares or Other Instruments amongst the holders, such difficulties shall be referred to the Company's board of directors.

6.2.2 Article 6.2.1 above shall not apply to any allotment of Additional Shares or Other Instruments:

(i) proposed to be made by the Company to an employee or proposed employee if such allotment is made pursuant to an incentive or co-investment plan;

(ii) which are to be used (i) in order to cure the breach of financial covenants under any facility agreement to which the Company is party from time to time or (ii) in the context of a restructuring of facilities agreements with lenders of the Company, provided that the rights of the shareholders under these Articles of Association are not materially affected by such changes;

(iii) which are to be used to cover losses incurred and increase the corporate capital of the Company, to the extent required under mandatory provisions of applicable Laws; and

(iv) subject to approval as a Shareholders Reserved Matter, which are to be issued and allotted in connection with any merger of the Company which has been approved as a Shareholders Reserved Matter.

6.2.3 The Additional Shares or Other Instruments which are necessary in order for the Company to subscribe (i) a capital increase of LKS2, or (ii) preferred equity certificates, shareholder loans, convertible preferred equity certificates, other preferred equity instruments, preferred debt instruments, debt instruments with warrants or other equity components or similar instruments (or other securities convertible into, or exchangeable for, shares, as convertible bonds or warrants) and/or other instruments to be issued by (or granted to, as the case may be) LKS2, can only be offered for subscription to the Company's shareholders, provided however that the subscription price shall correspond to the Fair Market Value of the Shares or Other Instruments as determined by the Company's board of directors timely so as to allow the Company to exercise its rights pursuant to, and in compliance with, any LKS2 Shareholders' Agreement.

6.2.4 In the event that the Company's board of directors is not able or willing to determine the Fair Market Value of the Shares or Other Instruments, then the Fair Market Value of the Shares or Other Instruments shall be determined by the Expert.

6.2.5 The costs for the services rendered by the Expert shall be borne by the shareholders pro rata to their respective shareholdings in the Company, it being understood that the mandate granted to the Expert shall be considered as a joint mandate.

6.2.6 The Fair Market Value of the Shares or Other Instruments shall be final and binding upon the Shareholders, and shall not be subject to any appeal, revision or adjustment (except in case of fraud by the Expert).

6.3 Transfer of Shares

6.3.1 Stapling

Unless otherwise agreed in writing by the shareholders, every Transfer of Shares, Interest in Shares and/or Other Instruments (including as a result of the exercise of the Tag-Along Right as set out in article 6.3.6) must be accompanied by the Transfer of the same proportion of Other Instruments, Shares and/or Interest in Shares.

6.3.2 Prohibition to Transfer

Without prejudice to articles 6.3.3 and 6.3.5 below, during the Lock-up Period a shareholder may not Transfer any of its Shares, Interest in Shares or Other Instruments to any Person without the prior written consent of the other shareholder.

Without prejudice to article 6.3.4 below, for the entire duration of any LKS2 Shareholders' Agreement, Shareholder A undertakes not to:

(i) Transfer the Control of the Company to any third party;

(ii) solicit any offer from any third party, directly or indirectly, regarding the Transfer of Control of the Company to any third party;

(iii) begin any negotiations for the Transfer of Control of the Company to any third party.

6.3.3 Transfer to a Permitted Transferee

A shareholder may at any time Transfer all or part of its Shares, Interest in Shares or Other Instruments to any Person which, at the relevant time, is Controlled by either (i) (in the case of Shareholder A) Intesa or (ii) (in the case of Shareholder B) Shareholder B (the "Permitted Transferee"), on giving prior written notice to the other shareholder, copied to the Company, provided that:

(i) the Permitted Transferee agrees in writing to become a party to any Company Shareholders' Agreement and to be bound by the terms thereof, it being expressly understood that, as a result, such Permitted Transferee shall succeed the Transferring Shareholder in any and all rights and obligations provided for therein;

(ii) the Transferring Shareholder shall be liable jointly and severally with the Permitted Transferee for any breach by any such Permitted Transferee under these Articles of Association;

(iii) the deed of Transfer of the Shares to a Permitted Transferee shall be expressly subject to the condition subsequent that the Permitted Transferee shall, and the Transferring Shareholder shall procure that the Permitted Transferee shall, reTransfer its Shares to the Transferring Shareholder or another Permitted Transferee immediately if the Permitted Transferee ceases to be a Permitted Transferee; and

(iv) the Permitted Transferee agrees to enter into a deed of adherence in the form required by any Company Shareholders' Agreement.

6.3.4 Transfer to a Third Party after the Lock-up Period

Subject to provisions of article 6.3.2 above and articles 6.3.5 (iii) and 6.3.6 below, a shareholder (and any Permitted Transferee to whom it has Transferred Shares, Interest in Shares or Other Instruments in accordance with article 6.3.5 above) may at any time after the Lock-up Period Transfer all or part of its Shares, Interest in Shares or Other Instruments to a third party (each, a "Third Party Transferee") on giving prior written notice to the other shareholders, copied to the Company, provided that the Third Party Transferee: (i) agrees in writing to become a party to any s Company Shareholders' Agreement, and to be bound by the terms thereof and to succeed the Transferring Party in any and all rights and obligations under such shareholders' agreement; and (ii) agrees to enter into a deed of adherence in the form required by such shareholders' agreement.

6.3.5 Shareholder B's Exit Right in case of Deadlock or Underperformance

(i) If, at any time (including, for the avoidance of doubt, during the Lock-up Period):

(a) the shareholders do not reach an agreement within a period of 3 months after the Company's board of directors passes a resolution on a material event (including, without limitation, a resolution related to "TT1 veto rights" under any LKS2 Shareholders' Agreement) in relation to which the Company's director appointed pursuant to the designation by Shareholder B expressed his/her negative vote;

(b) Shareholder B, acting reasonably and in good faith, is not satisfied with the investment made in the Company and the Expected Value of Shares, Interest in Shares and Other Instruments held by Shareholder B is less or equal to the initial investment made by Shareholder B in the Company; or

(c) Shareholder A decides to exercises through the Company the AXA Stake ROFO pursuant to any LKS2 Shareholders' Agreement and Shareholder B does not elect to join the offer to purchase the AXA Stake in accordance with the provisions of article 6.3.7 below,

Shareholder B may send to Shareholder A a written notice offering to the latter the Shares, Interest in Shares and Other Instruments held by Shareholder B at the Expected Value (the "Offering Notice").

(ii) Shareholder A will have 30 days from receipt of the Offering Notice to communicate (by sending written notice) to Shareholder B its intention to purchase Shareholder B's Shares at the Expected Value indicated in the Offering Notice (the "Shareholder A's Right of First Offer").

(iii) In the event that Shareholder A does not exercise the Shareholder A's Right of First Offer, Shareholder B may Transfer all or part of its Shares and any Interest in Shares to a Third Party Transferee provided that the Third Party Transferee: (i) agrees in writing to become a party to any Company Shareholders' Agreement and to be bound by the terms thereof and to succeed the Transferring Party in any and all rights and obligations under such agreement and (ii) agrees to enter into a deed of adherence in the form required by such shareholders' agreement.

6.3.6 Tag-Along Right of Shareholder B

(i) In the event that at any time after the Lock-up Period (but in any event subject to article 6.3.2) Shareholder A wishes to Transfer all or part of its Shares, Interest in Shares or Other Instruments held by it to a Third Party Transferee, Shareholder B shall have the right to Transfer:

(a) a portion of its Shares, Interest in Shares and/or Other Instruments pro rata to the Shares, Interest in Shares and/or Other Instruments that Shareholder A intends to Transfer to the Third Party Transferee, in the event that, as a result of the proposed Transfer, Shareholder A continues to Control the Company; or

(b) all (but not less than all) of its Shares, Interest in Shares and Other Instruments to the same Third Party Transferee in the event that, as a result of the proposed Transfer, Shareholder A ceases to Control the Company,

(in each of (a) and (b) above, the "Tag-Along Shares"), in both cases for the same consideration pro-rata, and upon the same terms and conditions (including, without limitation, as to indemnities and any obligation to deposit monies into escrow, all of which shall be on a pro-rata and several basis) as the proposed Transfer by Shareholder A to the Third Party Transferee (the "Tag-Along Right").

(ii) Shareholder A shall send a written notice to Shareholder B (and any Permitted Transferee to which Shareholder B has transferred Shares, any Interest in Shares or Other Instruments in accordance with article 6.3.3 above) (the "Tag-Along Notice"), copied to the Company, containing details of the terms of the proposed Transfer (including the name of the relevant Third Party Transferee, the number of Shares, Interest in Shares or Other Instruments to be Transferred, the price offered for the Shares, Interest in Shares or Other Instruments and all other material terms and conditions of the proposed Transfer).

(iii) If Shareholder B (and any Permitted Transferee to which Shareholder B has transferred Shares in accordance with article 6.3.3 above) intends to exercise the Tag-Along Right, it shall send a written notice to Shareholder A within fifteen (15) Business Days of receipt of the Tag-Along Notice, copied to the Company, electing to Transfer to the Third Party Transferee.

(iv) Should the consideration offered by the Third Party Transferee cannot be determined for whatever reason or is not constituted - in whole or in part - by cash: (i) Shareholder A shall indicate in the Tag-Along Notice an amount in cash which is equivalent to the Fair Market Value of the Tag-Along Shares; and (ii) Shareholder B (and any Permitted Transferee to which Shareholder B has transferred Shares, Interest in Shares or Other Instruments in accordance with article 6.3.3 above) shall have the right to Transfer the Tag-Along Shares to the Third Party Transferee for a cash consideration equivalent to the Fair Market Value of the Tag-Along Shares.

(v) If Shareholder B disagrees with the Fair Market Value of the Tag-Along Shares set out in the Tag-Along Notice, Shareholder B will be entitled to request - by serving notice within fifteen (15) Business Days of the receipt of Tag-Along Notice - that the Fair Market Value of the Tag-Along Shares is determined by an Expert within thirty (30) Business Days of its appointment. The Fair Market Value of the Tag-Along Shares as determined by the Expert shall be final and binding upon the Shareholders.

(vi) Once the Fair Market Value of the Tag-Along Shares is determined by the Expert in accordance with the provisions of the above paragraph, Shareholder B (and any Permitted Transferee to which Shareholder B has transferred Shares, Interest in Shares or Other Instruments in accordance with 6.3.3 above) will be entitled to elect to Transfer the Tag-Along Shares.

(vii) Completion of the Transfer of the Tag-Along Shares in accordance with this article 6.3.6 shall take place at the same time as completion of the Transfer of Shares to the Third Party Transferee.

(viii) Shareholder A shall then be prohibited from Transferring its Shares, Interest in Shares or Other Instruments to the Third Party Transferee unless the Third Party Transferee agrees to purchase the Tag-Along Shares at the same time, at the same price as and on no less favourable terms than the terms to acquire the Shares held by Shareholder A.

6.3.7 Right of First Offer of AXA Stake

(i) In the event that the Company receives a Notice notifying it of its right to make an offer to purchase the AXA Stake pursuant to any LKS2 Shareholders' Agreement, subject to being put into the Company sufficient funds by the relevant shareholder(s), either:

(a) one shareholder alone;

(b) (in the event that more than one shareholder elects to join) more than one shareholder (in the proportion that the number of Shares for the time being held by each subscribing shareholder bears to the total number of such Shares in issue, calculated by reference to the number of shareholders electing to join); or

(c) (in the event that all shareholders elect to join) all shareholders (in the proportion that the number of Shares for the time being held by each shareholder bears to the total number of such Shares in issue),

may elect to join in any offer made through the Company to purchase the AXA Stake (the "AXA Stake ROFO").

(ii) Notwithstanding the provisions of article 19 and article 9.3, the unanimous vote of each of the shareholders (in the case of article 19) or each of the directors (in the case of article 9.3) shall not apply with respect to any resolutions required pursuant to the exercise of the AXA Stake ROFO.

(iii) Any funds required for the purposes of purchasing the AXA Stake will be injected into the Company through the subscription of one or more issuance by the Company of Additional Shares or Other Instruments in accordance with article 6.2 above, provided however that the subscription price shall correspond to the Fair Market Value of the Shares or Other Instruments as determined by the board of directors of the Company timely so as to allow the Company to exercise its rights pursuant to, and in compliance with, any LKS2 Shareholders' Agreement, it being understood that the provisions of articles 6.2.4, 6.2.5 and 6.2.6 shall apply, mutatis mutandis.

Board of directors - Supervision of the Company

7. Composition. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at all times (who need not be shareholders of the Company).

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, upon the following proposals:

(i) two (2) directors shall be designated by Shareholder A (of whom one shall be designated by Shareholder A as chairman of the board of directors); and

(ii) one (1) director shall be designated by Shareholder B.

The general meeting of shareholders shall determine the directors' remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

8. Meetings. The board of directors shall appoint the chairman among the directors designated by Shareholder A and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any director, in Luxembourg, unless all the directors agree otherwise.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the directors present may appoint any one of their number to act as chairman for the purpose of the meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

9. Board Reserved Matters.

9.1 Any resolution shall be passed with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting or their representative, with the exception of any resolution pertaining to the following matters, which shall require the unanimous vote in favour by each of the directors in order to be validly passed (the "Board Reserved Matters"):

- (i) new investments in, acquisitions or divestments, at any title, of shareholdings, companies, businesses, branch of business or assets by the Company;
- (ii) merger and/or demerger plans of the Company;
- (iii) approving any Budget, any amendments thereto, and the approval or ratification of any departure from the same;
- (iv) appointing the chief executive officer (if any) and approving the terms of his/her employment contract and any compensation and/or incentive package;
- (v) incurring new financial debts and granting any guarantees to secure the obligations of third parties;
- (vi) resolutions of the Company concerning the exercise of the tag-along right pursuant to any LKS2 Shareholders' Agreement or the granting of a waiver or integration and/or amendment to such tag-along right;
- (vii) the granting of any waiver under the, or integrations and/or amendments to, any information rights agreement entered with Limacorporate; and
- (viii) submitting to the shareholders' meeting of the Company or to the shareholders for approval any matters under this article 9.1.

9.2 Any resolution for a proposal of a capital increase and/or the issue of Additional Shares or Other Instruments in order for the Company to subscribe (i) a capital increase of LKS2 or (ii) preferred equity certificates, shareholder loans, convertible preferred equity certificates, other preferred equity instruments, preferred debt instruments, debt instruments with warrants or other equity components or similar instruments (or other securities convertible into, or exchangeable for, shares, as convertible bonds or warrants) and/or other instruments to be issued by (or granted to, as the case may be) LKS2, shall be passed with the majorities required under the relevant provisions of applicable Laws.

9.3 Without prejudice to article 6.3.7 (ii) any resolutions of the directors shall be reserved to the exclusive competence of the Company's board of directors and shall not be delegated to any director or third party.

10. Minutes. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the meeting or by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors.

Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

11. Removal - Vacation. Any director may be removed by a resolution passed in accordance with article 19 with the unanimous vote of each of the shareholders, provided that a shareholder whose designee has either been removed or resigned as a director shall indemnify and hold the Company and the other shareholder harmless from and in respect of any claim for damages possibly brought by such removed director against the Company and/or the other shareholder in consequence of his/her removal.

In the event that a director vacates office for any reason prior to the expiry of his/her term of office, including by reason of removal as set out in the first paragraph above, the shareholder who had designated him/her will have the right

to designate for appointment a new director according to the provisions of article 7 above, it being understood that no vacancy on the board of directors shall be permitted to continue for a period of more than ten (10) Business Days and provided in any case that no new director may be appointed without a resolution passed with the unanimous vote of the shareholders.

12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, or by these Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with Article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, agents, managers or others attorneys, shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

13. Representation of the Company. The Company is validly bound towards third parties by the joint signatures of two directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the board of directors or, if the case may be, by the sole director.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

14. Auditors. The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

The board of statutory auditors of the Company shall consist each of three (3) standing members, plus two (2) alternate members, of which:

- (i) Two (2) standing members shall be designated by Shareholder A of whom one to be appointed as chairman;
- (ii) One (1) standing member shall be designated by Shareholder B; and
- (iii) the alternate members shall be designated one by Shareholder A and one by Shareholder B.

If a shareholder wishes to remove a statutory auditor ("commissaire") who was designated by it, the other shareholders will use their reasonable endeavours and give such assistance as may be reasonably requested, in which event, however, the shareholder having requested such removal shall indemnify and hold, respectively, the Company and the other shareholders harmless from and in respect of any claim for damages possibly brought by such removed auditor against the Company and/or the other shareholders in consequence of his/her removal.

In the event that the statutory auditor designated by any of the shareholders vacates office for any reason prior to the expiry of his/her term of office, the shareholders shall procure that another statutory auditor is appointed in compliance with the above provisions.

The shareholders are mandatorily required to appoint an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") as a result of the trespassing by the Company of the relevant legal thresholds or may decide on a voluntary basis to appoint such approved statutory auditor.

The shareholders will determine the number of the approved statutory auditor(s) and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by the shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of applicable Laws, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

General meetings of shareholders

15. Convening of the general meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders.

Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

16. Meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of

the month of March at 11 a.m. of each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

17. Vote. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless otherwise required by Laws or the Articles of Association.

18. Attendance. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

19. Shareholders Reserved Matters.

19.1 Any resolutions of the shareholders at an ordinary or extraordinary meeting shall be validly taken with the unanimous vote of each of the shareholders, including, without limitation, in respect of the following:

- (i) capital increases and/or the issue of Additional Shares or Other Instruments (in each case other than those referred to in paragraph (ii). below);
- (ii) mergers and/or demergers;
- (iii) winding up;
- (iv) re-purchase or disposal of own shares;
- (v) any amendment to the Articles of Association;
- (vi) approving those matters that are submitted to the shareholders' meeting of the Company or to the Shareholders for approval thereof;
- (vii) creating Encumbrances over the corporate capital of the Company;
- (viii) soliciting any offer from any third party, directly or indirectly, regarding the Transfer of the Company (in whole or in part) to any third party;
- (ix) beginning any negotiations for the Transfer of the Company (in whole or in part) to any third party.

19.2 Notwithstanding the provisions of article 19.1 above, any resolution for a capital increase and/or the issue of Additional Shares or Other Instruments which is necessary in order for the Company to subscribe (i) a capital increase of LKS2 or (ii) preferred equity certificates, shareholder loans, convertible preferred equity certificates, other preferred equity instruments, preferred debt instruments, debt instruments with warrants or other equity components or similar instruments (or other securities convertible into, or exchangeable for, shares, as convertible bonds or warrants) and/or other instruments to be issued by (or granted to, as the case may be) LKS2, shall be passed with the majorities required under the relevant provisions of applicable Laws.

Financial year - Profits

20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

21. Distribution - Allocation of profits. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the share capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the share capital.

22. Dissolution - Liquidation. The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with article 19.1 (iii) above.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Definitions

In addition to the other terms and expressions defined elsewhere in these Articles of Association, for the purposes of the same, the following capitalised terms and expressions used in these Articles of Association shall have the meaning ascribed to them below.

Any reference in these Articles of Association to a gender shall include all genders, and words and expressions imparting the singular number only shall be deemed to include the plural and vice versa.

All references in these Articles of Association to any "article", "Article", or "paragraph" are to the corresponding article of these Articles of Association unless otherwise specified herein.

"Additional Shares or Other Instruments" has the meaning given to it in article 6.2.1.

"Articles of Association" has the meaning given to it in article 1.

"AXA Stake" has the meaning given to it in any LKS2 Shareholders' Agreement.

"AXA Stake ROFO" has the meaning given to it in article 6.3.7 (i).

"Board Reserved Matters" has the meaning given to it in article 9.1.

"Budget" means the budget for the Company approved or amended from time to time by the board of directors of the Company.

"Business Day" means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which banks are not engaged in day to day business operations in Luxembourg, in Milan (Italy) or in Moscow (Russia).

"Company" has the meaning given to it in article 1.

"Company Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement as entered into from time to time in relation to the Company.

"Control" means, directly or indirectly, the holding of a majority of voting rights which can be exercised at the ordinary shareholders meeting. The terms "Controlled", "Controlling" and similar expressions shall be construed accordingly.

"Encumbrance" means any encumbrance, lien, charge, security, mortgage, pledge, easement, conditional sale or other title retention agreement, or other similar restriction or third-party rights, as the context may require.

"Expected Value" means the value of Shares, Interest in Shares and Other Instruments to be determined by Shareholder B in good faith and acting reasonably on the basis of the mark-to-market method.

"Expert" means an independent firm of certified public accountants jointly selected by the shareholders, or, failing such joint selection within ten (10) Business Days of the request of either shareholder (or in a shorter timeframe, if necessary to comply with the provision of point (vi) below), an independent firm of certified public accountants appointed by the President of the Institute of Chartered Accountants of England among the firms of certified public accountants known as "Big Four" at his/her discretion, upon request of either of such shareholders but after having allowed sufficient time for the hearing of the other, it being agreed and understood that the abovementioned firm of certified public accountants shall: (i) be bound by any fact, element, valuation or other circumstance (if any) agreed between the shareholders in respect of its office; (ii) act as an expert, and not as an arbitrator except to the extent strictly required to make the determination contemplated hereby; (iii) allow each Shareholder to fully present his/its reasons; (iv) summarily justify its determination; (v) under duty of confidentiality, have unrestricted access to the books and records of the Company and, to the extent needed, to the management of the Company and (vi) render its determination timely so as to allow the Company to exercise its rights pursuant to, and in compliance with, the applicable provisions of any LKS2 Shareholders' Agreement.

"Fair Market Value" means, in respect of the Shares or Other Instruments, an amount equal to the consideration that an unrelated third party would pay to purchase those Shares or Other Instruments in an arm's length transaction.

"Interest" includes an interest of any kind in or in relation to any Share or any right to control the voting or other rights attributable to any Share, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject.

"Intesa" means Intesa Sanpaolo S.p.A., a società per azioni governed by the laws of Italy, having its registered office at 156, piazza San Carlo, I-10121 Turin, Italy and registered with the Turin Register of Enterprises under number 00799960158.

"Limacorporate" means Limacorporate S.p.A., a società per azioni governed by the laws of Italy, having its registered office at San Daniele del Friuli (UD) frazione Villanova, Via Nazionale 52, tax code and registration number with the Register of Enterprises of Udine 01427710304.

"LKS2" means LKS 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171600.

"LKS2 Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement as entered into by the Company from time to time in relation to LKS2.

"Lock-up Period" means the period ending on the third anniversary of any Company Shareholders' Agreement.

"Notice" has the meaning given to it in any LKS2 Shareholders' Agreement.

"Offering Notice" has the meaning given to it in article 6.3.5.

"Other Instruments" means the preferred equity certificates, the convertible preferred equity certificates, other preferred equity instruments, shareholder loans, preferred debt instruments, debt instruments with warrants or other equity components or similar instruments (or other securities of the Company convertible into, or exchangeable for, Shares, as convertible bonds or warrants) and/or the other instruments issued by the Company from time to time.

"Permitted Transferee" has the meaning given to it in article 6.3.3.

"Person" means any individual, company, corporation, joint venture, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity.

"Share" or "share" means each of the issued and outstanding shares of the Company and, if applicable, (i) any other share of the Company underwritten or purchased by the Company's shareholders for any reason, also further to operations on the Company's capital (including without limitation merger, demerger, transformation or other corporate restructuring), or to the conversion of bonds; (ii) any bond convertible in shares of the Company; (iii) any other right (including options, warrants and similar securities) issued by the Company to acquire, convert, swap and/or underwrite shares or convertible bonds of the Company.

"Shareholders" or "shareholder" means Shareholder A and Shareholder B, and any respective Permitted Transferee and Third Party Transferee from time to time.

"Shareholder A" means IMI Investimenti S.p.A., a società per azioni governed by the laws of Italy, with a share capital of EUR 579,184,200, having its registered office at 2, Via Zamboni, 40126 Bologna, Italy and registered with the Bologna Register of Enterprises under number 97588980017, or any of its successors or assignees.

"Shareholder B" means MIR Capital S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,000,000, having opted for the regime of a société d'investissement en capital à risque, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176185, or any of its successors or assignees.

"Shareholder A's Right of First Offer" has the meaning given to it in article 6.3.5.

"Shareholders Reserved Matters" has the meaning given to it in article 18.

"Tag-Along Notice" has the meaning given to it in article 6.3.6 (ii).

"Tag-Along Right" has the meaning given to it in article 6.3.6 (i).

"Tag-Along Shares" has the meaning given to it in article 6.3.6 i.

"Third Party Transferee" has the meaning given to it in article 6.3.4.

"Transfer" means any of the following: (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any Shares or any Interest in Shares or any Other Instrument; (b) create or permit to subsist any Encumbrance over Shares or any Interest in Shares or any Other Instrument; (c) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to any Shares, any Interest in Shares or any Other Instrument (including under any shareholders' agreement); or (d) renounce or assign any right to receive any Shares, any Interest in Shares or any Other Instrument. "Transferring", "deed of Transfer" and similar expressions shall be construed accordingly.

General disposition

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the resignation of Guiseppa Cataldo, with effect as of the date hereof.

The general meeting of shareholders resolve to appoint Mr Konstantin Osipov, born on 14 September 1974 in Leningrad, Russia, with professional address at Ispitateley avenue, bld 6-1, apt 45, St. Petersburg, 197227, Russia, as new director of the Company, until the annual general meeting of shareholders which shall take place in 2014.

126225

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 10.42 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires TT 1 Lux, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, au capital social de quarante-quatre millions cinq cent soixante et onze mille euros (EUR 44.571.000), dont le siège social est au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1er octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2629 en date du 24 octobre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.756 (la "Société").

Les statuts de la Société ont pour la dernière fois été modifiés par un acte notarié en date du 7 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg numéro 335 en date du 12 février 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.32 heures sous la présidence de Madame May N'Diaye, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Marc Frantz, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Minh-Xuan Nguyen, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Refonte des statuts de la Société sans modifier son objet social.
- 2 Changement d'administrateurs.
- 3 Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier la clause d'objet social.

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Par la présente est constituée une société sous forme de société anonyme et sous la dénomination de "T T 1 Lux" (ci-après la "Société"), régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital de la Société est fixé à EUR 44.571.000,- (quarante-quatre millions cinq cent soixante et onze mille euros), représenté par 445.710 (quatre cent quarante-cinq mille sept cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme et Détention d'actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et sera disponible pour consultation pour tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'Article 39 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée. La Détention des actions nominatives sera établie par inscription sur ledit registre. Des certificats d'inscription devront être délivrés et signés par deux administrateurs à la demande de l'actionnaire concerné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; dans tous les cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action vis-à-vis de la Société. La Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette action tant qu'une personne n'a pas été désignée comme l'unique propriétaire vis-à-vis de la Société.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.2 Emissions d'actions supplémentaires ou autres instruments

6.2.1 Sous réserve de l'article 6.2.2, toute attribution d'Actions ou d'Autres Instruments proposée par la Société (de tels Actions ou Autres Instruments ci-après désignés "Actions Supplémentaires ou Autres Instruments") pour souscription, aux actionnaires à proportion du nombre d'Actions ou Autres Instruments d'ores et déjà détenus par chaque actionnaire par rapport au nombre total des Actions ou Autres Instruments déjà souscrits. Une telle offre sera faite par un avis écrit précisant le nombre d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments auxquels l'Actionnaire concerné peut souscrire et précisant le délai aux termes duquel l'offre (si elle n'a pas été acceptée), sera réputée avoir été refusée. De telles offres ne sont pas cessibles et ne peuvent être fractionnées ou regroupées en totalité ou en partie. Chaque actionnaire a le droit de souscrire aux Actions Supplémentaires ou Autres Instruments qui n'ont pas été souscrits par l'autre actionnaire. Si des difficultés venaient à apparaître entre les titulaires concernant la répartition des Actions Supplémentaires ou des Autres Instruments en cas d'inégalité du nombre d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments à souscrire et du nombre d'Actions ou Autres Instruments détenus par les Actionnaires invités à souscrire à l'offre d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments, alors, de telles difficultés devront être notifiées au conseil d'administration de la Société.

6.2.2 L'article 6.2.1 ci-dessus ne s'appliquera pas à aucune attribution d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments:

(i) proposée par la Société à un salarié ou salarié proposé dans le cadre d'un plan d'intéressement ou de co-investissement;

(ii) qui doit être utilisée (i) afin de remédier à tout moment à la violation des engagements financiers pris dans le cadre d'un contrat de crédit auquel la Société est partie (ii) dans le cadre d'une restructuration des contrats de crédit avec les prêteurs de la Société, à condition que les droits des actionnaires en vertu de ces Statuts ne soient pas affectés par ces changements;

(iii) qui doit être utilisée pour couvrir les pertes subies et augmenter le capital social de la Société, en application des dispositions obligatoires des Lois applicables; et

(iv) soumise à l'approbation des actionnaires dans le cadre de leur Compétence Exclusive, et concernant des Actions Supplémentaires ou Autres Instruments qui doivent être émis et attribués dans le cadre d'une fusion de la Société ayant été approuvée par les actionnaires dans le cadre de leur Compétence Exclusive.

6.2.3 Les Actions Supplémentaires ou Autres Instruments nécessaires pour que la Société puisse souscrire à (i) une augmentation de capital de LKS2, ou (ii) à des preferred equity certificates, à des prêts participatifs, à des convertible preferred equity certificates, ou à d'autres instruments participatifs ou similaires, titres de créances, des titres de créances avec warrants ou autres instruments similaires (ou d'autres titres convertibles ou échangeables en actions tels que les obligations convertibles ou des warrants) et/ou d'autres instruments qui seront émis (ou acquis, selon le cas) par LKS2, peuvent être uniquement proposés à la souscription aux actionnaires de la Société, à condition toutefois que le prix de souscription corresponde à la Juste Valeur Marchande des Actions ou Autres Instruments tel que déterminée par le conseil d'administration de la Société en temps utiles afin de permettre à la Société d'exercer ses droits en application de et conformément à tout Pacte d'Actionnaires LKS2.

6.2.4 Dans le cas où le conseil d'administration de la Société n'est pas en mesure ou ne souhaite pas déterminer la Juste Valeur Marchande des Actions ou Autres Instruments, alors la Juste Valeur Marchande des Actions ou Autres Instruments devra être déterminée par l'Expert.

6.2.5 Les coûts des services rendus par l'Expert seront supportés par les actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans la Société, étant entendu que le mandat confié à l'Expert doit être considéré comme un mandat conjoint.

6.2.6 La Juste Valeur Marchande des Actions ou Autres Instruments est définitive et lie les actionnaires, elle n'est pas susceptible d'appel, de révision ou d'ajustement (sauf en cas de fraude par l'Expert).

6.3 Transfert des Actions

6.3.1 Transferts liés

Sauf accord écrit contraire des actionnaires, chaque Transfert d'Actions, d'Intérêt dans les Actions et/ou d'Autres Instruments (y compris à la suite de l'exercice du Droit de Sortie Conjointe comme indiqué dans l'article 6.3.6.) doit être accompagnée par le Transfert de la même proportion des Autres Instruments, Actions et/ou des Intérêts dans les Actions.

6.3.2 Interdiction de Transférer

Sans préjudice des articles 6.3.3 et 6.3.5 ci-dessous, au cours de la Période de Blocage un actionnaire ne peut Transférer aucune de ses Actions, des Intérêts dans les Actions ou d'Autres Instruments à toute Personne sans l'accord écrit préalable de l'autre actionnaire.

Sans préjudice de l'article 6.3.4 ci-dessous, pour toute la durée de tout Pacte d'Actionnaires LKS2, l'Actionnaire A s'engage à ne pas:

- i. Transférer le Contrôle de la Société à un tiers;
- ii. accepter une offre de n'importe quel tiers, directement ou indirectement, en ce qui concerne le Transfert du Contrôle de la Société à un tiers; et
- iii. commencer les négociations pour le Transfert du Contrôle de la Société à un tiers.

6.3.3 Transfert à un Cessionnaire Autorisé

Un actionnaire peut à tout moment Transférer tout ou partie de ses Actions, Intérêts dans des Actions ou Autres Instruments à toute Personne qui, au moment des faits, est Contrôlée par (i) (dans le cas de l'Actionnaire A) Intesa ou (ii) (dans le cas de l'Actionnaire B) l'Actionnaire B (le «Cessionnaire Autorisé»), en donnant un préavis écrit à l'autre actionnaire, avec copie à la Société, à condition que:

- i. le Cessionnaire Autorisé s'engage par écrit à devenir partie à tout Pacte d'Actionnaires concernant la Société et d'être lié par les termes d'un tel pacte, étant expressément entendu que, par conséquent, ce Cessionnaire Autorisé doit remplacer l'Actionnaire Cédant dans tous les droits et obligations prévus par un tel pacte;
- ii. l'Actionnaire Cédant sera tenu responsable, conjointement et solidairement avec le Cessionnaire Autorisé en cas de violation des Statuts par ce Cessionnaire Autorisé;
- iii. l'acte de Transfert des Actions à un Cessionnaire Autorisé sera expressément soumis à la condition suspensive que le Cessionnaire Autorisé, et l'Actionnaire Cédant fera en sorte que le Cessionnaire Autorisé re-Cède ses Actions à l'Actionnaire Cédant ou un autre Cessionnaire Autorisé immédiatement si le Cessionnaire Autorisé cesse d'être un Cessionnaire Autorisé; et
- iv. le Cessionnaire Autorisé s'engage à être partie à un acte d'adhésion sous la forme requise par toute convention conclue en tout temps en relation avec la Société.

6.3.4 Transfert à un tiers après la Période de Blocage

Sous réserve des dispositions de l'article 6.3.2 ci-dessus et des articles 6.3.5 iii. et 6.3.6 ci-dessous, un actionnaire (et tout Cessionnaire Autorisé à qui a été Transféré des Actions, des Intérêts dans les Actions ou Autres Instruments conformément à l'article 6.3.5 ci-dessus) peut à tout moment après la Période de Blocage Transférer tout ou partie de ses Actions, Intérêts dans les Actions ou Autres Instruments à un tiers (chacun, un «Tiers Cessionnaire») après avoir donné un préavis écrit aux autres actionnaires, avec copie à la Société, et à condition que le Tiers Cessionnaire: (i) s'engage par écrit à devenir partie à tout Pacte d'Actionnaires concernant la Société et à être lié par les termes d'un tel pacte et

à remplacer le Cédant dans tous les droits et obligations découlant de tout pacte d'actionnaires, et (ii) s'engage à conclure un acte d'adhésion sous la forme requise par un tel pacte.

6.3.5 Le droit de Sortie pour l'Actionnaire B en cas de Blocage ou de Sous-Performance

i. Si, à tout moment (y compris, afin d'éviter toute confusion, au cours de la Période de Blocage):

(a) les actionnaires ne parviennent pas à un accord dans un délai de 3 mois après l'adoption par le conseil d'administration de la Société d'une résolution sur un événement important (y compris, sans limitation, une résolution relative aux «droits de veto TT1», tel que déterminé dans tout Pacte d'Actionnaires LKS2) pour laquelle l'administrateur de la Société nommé en vertu de la désignation par l'Actionnaire B a exprimé un vote négatif;

(b) l'Actionnaire B, agissant raisonnablement et de bonne foi, n'est pas satisfait de l'investissement réalisé dans la Société et la Valeur Attendue des Actions, Intérêts dans les Actions et des Autres Instruments détenus par l'Actionnaire B est inférieure ou égale à l'investissement initial réalisé par l'Actionnaire B dans la Société; ou

(c) l'Actionnaire A décide d'exercer à travers de la Société le Droit de Prémption AXA conformément à tout Pacte d'Actionnaires LKS2 et que l'Actionnaire B ne se joint pas à l'offre d'achat de la Participation d'AXA conformément aux dispositions de l'article 6.3.7 ci-après,

l'Actionnaire B pourra envoyer à l'Actionnaire A un avis écrit offrant à cette dernière les Actions, Intérêts dans les Actions et Autres Instruments détenus par l'Actionnaire B à la Valeur Attendue (la «Notification d'Offre»).

ii. l'Actionnaire A disposera de 30 jours à compter de la réception de la Notification d'Offre pour indiquer (par l'envoi d'un avis écrit) à l'Actionnaire B son intention d'acheter des Actions de l'Actionnaire B à la Valeur Attendue indiquée dans la Notification d'Offre (le «Droit de Première Offre de l'Actionnaire A»).

iii. Dans le cas où l'Actionnaire A n'exerce pas son Droit de Première Offre de l'Actionnaire A, l'Actionnaire B peut Transférer tout ou partie de ses Actions et ses Intérêts dans les Actions à un Tiers Cessionnaire à condition que le Tiers Cessionnaire: (i) s'engage par écrit à devenir partie à un Pacte d'Actionnaires concernant la Société et d'être lié par les termes d'un tel pacte d'actionnaires et pour remplacer le Cédant dans tous les droits et obligations en vertu dudit pacte et (ii) accepte de conclure un acte d'adhésion sous la forme requise par un tel pacte.

6.3.6 Droit de Sortie Conjointe de l'Actionnaire B

i. A tout moment après la Période de Blocage (mais dans tous les cas sous réserve des dispositions de l'article 6.3.2) si l'Actionnaire A souhaite Transférer à un Tiers Cessionnaire tout ou partie de ses Actions, Intérêts dans les Actions ou Autres Instruments qu'il détient, l'Actionnaire B aura le droit de Transférer:

(a) une partie de ses Actions, Intérêts dans les Actions et/ou Autres Instruments au prorata des Actions, des Intérêts dans les Actions et/ou Autres Instruments que l'Actionnaire A a l'intention de Transférer au Tiers Cessionnaire, dans le cas où, à la suite de la Cession envisagée, l'Actionnaire A continue de Contrôler la Société, ou

(b) la totalité (mais pas moins que la totalité) de ses Actions, des Intérêts dans les Actions et Autres Instruments au même Tiers Cessionnaire dans le cas où, à la suite du Transfert envisagé, l'Actionnaire A cesse de Contrôler la Société,

(chacun de (a) et (b) ci-dessus, les «Actions de Sortie Conjointe»), dans les deux cas pour une contrepartie identique, au prorata et selon les mêmes modalités et conditions (y compris, sans limitation, concernant les indemnités et l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué, lesquelles seront calculées sur une base prorata et solidaire) que le Transfert proposé par l'Actionnaire A au Tiers Cessionnaire (le «Droit de Sortie Conjointe»).

ii. l'Actionnaire A doit envoyer une notification écrite à l'Actionnaire B (et tout Cessionnaire Autorisé auquel l'Actionnaire B a Transféré les Actions, Intérêts dans les Actions et Autres Instruments conformément à l'article 6.3.3 ci-dessus) (la «Notification de Sortie»), avec copie à la Société, comprenant les détails des modalités du Transfert envisagé (y compris le nom du Tiers Cessionnaire concerné, le nombre d'Actions, des Intérêts dans les Actions et d'Autres Instruments devant être cédés, le prix proposé pour les Actions, Intérêts dans les Actions et Autres Instruments et toutes les autres modalités et conditions du Transfert envisagé).

iii. Si l'Actionnaire B (et tout Cessionnaire Autorisé auquel l'Actionnaire B a Transféré des Actions conformément à l'article 6.3.3 ci-dessus) a l'intention d'exercer le Droit de Sortie Conjointe, il doit envoyer une notification écrite à l'Actionnaire A dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Sortie, avec une copie à la Société, matérialisant la volonté de Céder au Tiers Cessionnaire.

iv. Si la contrepartie offerte par le Tiers Cessionnaire ne peut être déterminée pour une raison quelconque ou n'est pas constituée - en tout ou en partie - d'espèces: (i) l'Actionnaire A doit indiquer dans la Notification de Sortie un montant en espèces équivalent à la Juste Valeur Marchande des Actions de Sortie Conjointe, et (ii) l'Actionnaire B (et tout cessionnaire autorisé auquel l'Actionnaire B a Transféré des Actions, Intérêts dans des Actions et Autres Instruments conformément à l'article 6.3.3 ci-dessus) aura le droit de céder les Actions de Sortie Conjointe au Tiers Cessionnaire pour une contrepartie en espèces équivalente à la Juste Valeur Marchande des Actions de Sortie Conjointe.

v. Si l'Actionnaire B conteste la Juste Valeur Marchande de l'Action de Sortie Conjointe énoncée dans la Notification de Sortie, l'Actionnaire B sera en droit de demander - par l'envoi d'une notification dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Sortie - que la Juste Valeur Marchande des Actions de Sortie Conjointe sera déterminée par un Expert dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant sa nomination. La Juste Valeur Marchande des Actions de Sortie Conjointe telle que déterminée par l'Expert sera définitive et obligatoire pour les Actionnaires.

vi. Une fois que la Juste Valeur Marchande des Actions de Sortie Conjointe aura été déterminée par l'Expert en conformité avec les dispositions de l'alinéa ci-dessus, l'Actionnaire B (et tout Cessionnaire Autorisé auquel l'Actionnaire B a Transféré des Actions, des Intérêts dans les Actions et d'Autres Instruments conformément à 6.3.3 ci-dessus) aura le droit d'opter pour le Transfert des Actions de Sortie Conjointe.

vii. L'achèvement du Transfert des Actions de Sortie Conjointe en vertu du présent article 6.3.6 doit avoir lieu en même temps que l'achèvement du Transfert des Actions au Tiers Cessionnaire.

viii. L'Actionnaire A a alors l'interdiction de Transférer ses Actions, ses Intérêts dans les Actions et ses Autres Instruments à un Tiers Cessionnaire à moins que le Tiers Cessionnaire ne s'engage à acheter les Actions de Sortie Conjointe en même temps, au même prix et dans des termes non moins favorables que ceux applicables à l'acquisition des Actions détenues par l'Actionnaire A.

6.3.7 Droit de Prémption AXA

i. Dans le cas où la Société reçoit une Notification l'informant de son droit de faire une offre d'achat de la Participation AXA conformément à tout Pacte d'Actionnaires LKS2, les actionnaires conviennent que, sous réserve que soient versés dans l'entreprise des fonds suffisants par l'actionnaire(s) concerné(s), soit:

(a) un actionnaire seul;

(b) (dans le cas où plus d'un actionnaire choisit de participer) plus d'un actionnaire (le nombre d'Actions pour le moment détenu par chaque actionnaire participant étant proportionnel au nombre total des Actions en circulation, calculé par référence au nombre d'actionnaires qui choisissent de participer); ou

(c) (dans le cas où tous les actionnaires choisissent de participer) tous les actionnaires (le nombre d'Actions pour le moment détenu par chaque actionnaire étant proportionnel au nombre total des actions émises),

peut/peuvent choisir de participer à toute offre faite par la Société d'acheter la Participation AXA (le «Droit de Prémption AXA").

ii. Nonobstant les dispositions de l'article 19 et de l'article 9.3, le vote unanime des Actionnaires (dans le cadre de l'article 19) ou des administrateurs (dans le cadre de l'article 9.3) ne s'appliquent pas concernant toutes dispositions relatives à l'exercice du Droit de Prémption AXA.

iii. Les fonds nécessaires pour l'achat de la Participation AXA seront injectés dans la Société par la souscription d'une ou plusieurs émissions par la Société d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments conformément à l'article 6.2 ci-dessus, à condition toutefois que le prix de souscription corresponde à la Juste Valeur Marchande des Actions ou Autres Instruments, tel que déterminée par le conseil d'administration de la Société en temps utile afin de permettre à la Société d'exercer ses droits en vertu et conformément à tout Pacte d'Actionnaires LKS2, étant entendu que les dispositions des articles 6.2.4, 6.2.5 et 6.2.6 sont applicables mutatis mutandis.

Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

Art. 7. Composition. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres à tout moment (qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société).. Les administrateurs seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires selon le processus suivant:

i. deux (2) administrateurs seront désignés par l'Actionnaire A (dont l'un est désigné par l'Actionnaire A en tant que président du conseil d'administration), et

ii. un (1) administrateur sera désigné par l'Actionnaire B.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, les émoluments des administrateurs et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Art. 8. Réunions. Le conseil d'administration nomme l'un des administrateurs désignés par l'Actionnaire A président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou tout administrateur à Luxembourg, sauf si les administrateurs en décident autrement.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les administrateurs présents peuvent élire un d'eux qui agira en tant que président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas

l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Art. 9. Compétence Exclusive du Conseil.

9.1 Toute résolution doit être adoptée avec l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés à l'assemblée ou des administrateurs les représentant, à l'exception de toute résolution portant sur les questions suivantes, qui sont prises à l'unanimité par chacun des administrateurs pour être valablement adoptées (les «Compétences Exclusives du Conseil»):

- i. nouveaux investissements dans des acquisitions ou cessions, à un titre quelconque, de participations, d'entreprises, d'activités, de branches d'activité ou d'actifs par la Société;
- ii. plans de fusion et/ou de scission de la Société;
- iv. approbation de tout Budget, des modifications y afférentes, ainsi que l'approbation ou la ratification de toute déviation de ce Budget;
- v. nomination du président directeur général (le cas échéant) et approbation des termes de sa/son contrat de travail et de toute rémunération et/ou ensemble de mesures incitatives;
- vi. souscription de nouvelles dettes financières et octroi de garanties d'obligations de tiers;
- vii. résolutions de la Société relatives à l'exercice du droit de sortie conjointe en vertu d'un Pacte d'Actionnaires LKS2 ou octroi d'une dérogation ou d'intégration et/ou modification d'un tel droit de sortie conjointe;
- viii. octroi d'une dérogation au titre de la ou des intégration(s) et/ou modification de l'un quelconque des accords sur les droits d'information conclus avec Limacorporate; et
- ix. soumission à l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou à l'approbation des actionnaires de questions relevant du présent article 9.1.

9.2 Toute résolution relative à une proposition d'augmentation de capital et/ou l'émission d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments afin que la Société souscrive à (i) une augmentation de capital de LKS2 ou (ii) preferred equity certificates, des prêts participatifs, convertible preferred equity certificates, ou autres instruments participatifs ou similaires, titres de créances, des titres de créances avec warrants ou autres instruments similaires (ou d'autres titres convertibles ou échangeables en actions tels que les obligations convertibles ou des warrants) et/ou d'autres instruments qui seront émis (ou acquis, selon le cas) par LKS2, doit être prise dans les conditions de majorité requises par les dispositions pertinentes des Lois applicables.

9.3 Sans préjudice des dispositions de l'article 6.3.7 (ii), les résolutions des administrateurs sont de la Compétence Exclusive du conseil d'administration de la Société et ne peuvent être déléguées à un administrateur ou à un tiers.

Art. 10. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion ou par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, devront être signés par le président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 11. Révocation - Vacance. Tout administrateur peut être révoqué, par une résolution prise en application de l'article 19, à l'unanimité des actionnaires, à condition que les actionnaires, ayant désigné l'administrateur qui a été révoqué

ou a démissionné de sa fonction d'administrateur, indemnisent la Société et l'autre actionnaire pour toute réclamation pour tout dommage causé à la Société ou à l'autre actionnaire par le retrait de cet administrateur.

Dans le cas où un administrateur quitte ses fonctions pour une raison quelconque avant l'expiration de son mandat, notamment en raison de la révocation comme évoqué dans le paragraphe ci-dessus, l'actionnaire qui l'avait désigné aura le droit de nommer un nouvel administrateur, conformément aux dispositions de l'article 7 ci-dessus, étant entendu qu'aucune vacance au sein du conseil d'administration ne peut se poursuivre pendant une période supérieure à dix (10) Jours Ouvrables et sous réserve en tout cas qu'aucun nouvel administrateur ne puisse être nommé sans résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un collège de commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour des mandats successifs.

Le conseil des commissaires aux comptes de la Société est composé de 3 membres permanents, ainsi que 2 membres suppléants, dont:

- i. 2 membres permanents sont désignés par l'Actionnaire A dont un sera nommé à titre de président;
- ii. 1 membre permanent doit être désigné par l'Actionnaire B, et
- iii. les membres suppléants sont désignés l'un par l'Actionnaire A et l'autre par l'Actionnaire B.

Si un actionnaire souhaite révoquer un commissaire aux comptes («commissaire») qui a été désigné par lui, les autres actionnaires vont faire les efforts raisonnables et fournir toute l'assistance pouvant être raisonnablement requise, dans ce cas, cependant, l'actionnaire ayant demandé le retrait indemniser, respectivement la Société et les autres actionnaires à hauteur de toute demande en dommages et intérêts pouvant être formée par le commissaire ainsi révoqué contre la Société et/ou contre les autres actionnaires en conséquence de sa révocation.

Dans le cas où le commissaire aux comptes désigné par l'un des actionnaires quitte ses fonctions pour une raison quelconque avant l'expiration de son mandat, les actionnaires feront en sorte qu'un autre commissaire soit nommé conformément aux dispositions ci-dessus.

Les actionnaires sont obligatoirement tenus de nommer un commissaire aux comptes agréé («réviseur d'entreprises agréé») à la suite du dépassement par la Société des seuils légaux applicables ou peuvent décider sur une base volontaire de nommer un réviseur d'entreprises agréé.

Les actionnaires vont déterminer le nombre de réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et la durée de leur mandat. Ils sont éligibles pour un nouveau mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut, en vertu des Lois applicables, être révoqué pour des causes graves ou par accord réciproque.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 15. Convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration

d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Art. 16. Réunions. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, chaque année le quatrième jeudi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Art. 17. Vote. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsqu'il en est exigé autrement par les Lois ou par les Statuts.

Art. 18. Présence. Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Art. 19. Compétence Exclusive des Actionnaires.

19.1 Les décisions des actionnaires lors d'une assemblée ordinaire ou extraordinaire sont valablement prises avec le vote unanime de chacun des actionnaires, y compris, sans limitation, à l'égard de ce qui suit:

- i. augmentations de capital et/ou émission d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments (dans chaque cas autres que ceux visés au paragraphe ii ci-dessous);
- ii. fusions et/ou scissions;
- iii. liquidation;
- iv. rachat ou cession d'actions propres;
- v. tout amendement des Statuts;
- vi. approbation des questions qui sont soumises à l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou aux Actionnaires pour approbation;
- vii. consentir des Sûretés sur le capital social de la Société;
- viii. sollicitation d'une offre émanant d'un tiers, directement ou indirectement, en ce qui concerne le Transfert de la Société (en totalité ou en partie) à une tierce partie; et
- ix. début des négociations pour le Transfert de la Société (en totalité ou en partie) à une tierce partie.

19.2 Nonobstant les dispositions de l'article 19.1 ci-dessus, toute décision relative à une augmentation de capital et/ou une émission d'Actions Supplémentaires ou Autres Instruments laquelle est nécessaire pour que la Société puisse souscrire à (i) une augmentation de capital de LKS2 ou (ii) des preferred equity certificates, des prêts participatifs, des convertible preferred equity certificates, ou d'autres instruments participatifs ou similaires, des titres de créances, des titres de créances avec warrants ou d'autres instruments similaires (ou d'autres titres convertibles ou échangeables en actions tels que les obligations convertibles ou des warrants) et/ou d'autres instruments qui seront émis (ou acquis, selon le cas) par LKS2, doit être prise dans les conditions de majorité requises par les dispositions pertinentes des Lois applicables.

Année sociale - Bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Distribution - Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 22. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions de l'article 19 (iii) ci-dessus.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Définitions

Outre les autres termes et expressions définis ailleurs dans les présents statuts, les termes en majuscules suivants et expressions utilisées dans les présents statuts auront le sens qui leur est donné ci-dessous.

Toute référence dans les présents statuts à un genre inclut tous les genres, les mots et expressions figurant au singulier sont réputés inclure le pluriel et vice versa.

Toutes les références dans ces statuts à tout «article», «Article» ou «paragraphe» sont à l'article correspondant de ces statuts, sauf indication contraire dans les présentes.

"Action" ou «action» voir «Participation».

"Actionnaires" ou "actionnaires", signifie Actionnaire A et Actionnaire B et tout Cessionnaire Autorisé respectif et Tiers Cessionnaire de temps à autre.

"Actionnaire A" signifie IMI Investimenti S.p.A., une società per azioni, régie par les lois de l'Italie, au capital de EUR 579.184.200, ayant son siège social au 2, Via Zamboni, 40126 Bologna, Italie, et immatriculée au Registre des Entreprises de Bologne sous le numéro 97588980017, ou tous ses successeurs ou cessionnaires.

"Actionnaire B" signifie MIR Capital S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital de EUR 1.000.000, ayant opté pour le régime des sociétés d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176185, ou tous ses successeurs ou cessionnaires.

"Actions de Sortie Conjointe" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.6 i.

"Actions supplémentaires ou Autres Instruments" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.2.1.

"Autres Instruments" désigne les preferred equity certificates, prêts participatifs, convertible preferred equity certificates, ou autres instruments participatifs ou similaires, titres de créances, titres de créances avec warrants ou autres instruments similaires (ou autres titres convertibles ou échangeables en actions tels que les obligations convertibles ou des warrants) et/ou d'autres instruments qui seront émis ou acquis.

"Budget" s'entend du budget de la Société approuvé ou modifié à tout moment par le conseil d'administration de la Société.

"Cessionnaire Autorisé" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.3.

"Compétences Exclusives des Actionnaires" a le sens qui lui est donné dans l'article 18.

"Compétences Exclusives du Conseil" a le sens qui lui est donné à l'article 6.3.7.

"Contrôle" signifie, la détention, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote qui peuvent être exercés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les termes «contrôlé», «contrôler» et autres expressions similaires doivent être interprétées en conséquence.

"Droit de Prémption AXA" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.7 i.

"Droit de Première Offre de l'Actionnaire A" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.5 ii.

"Droit de Sortie Conjointe" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.6 i.

"Expert" signifie une société indépendante de comptables publics certifiés choisis conjointement par les actionnaires, ou, à défaut d'une telle sélection conjointe dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la demande de l'actionnaire (ou dans un délai plus court, si nécessaire pour se conformer aux dispositions du point (vi) ci-dessous), une société indépendante de comptables agréés nommée par le Président de l'Institut des comptables agréés de l'Angleterre parmi les cabinets de comptables publics certifiés connu sous le nom «Big Four» à son/sa discrétion, à la demande de l'un de ces actionnaires mais après avoir laissé suffisamment de temps pour l'audition de l'autre, étant convenu et entendu que l'entreprise susmentionnée des comptables publics certifiés devra: (i) être engagé par tout fait, élément, évaluation ou toutes autres

circonstances (le cas échéant) convenus entre les actionnaires à l'égard de sa charge, (ii) agir à titre d'expert et non comme arbitre, sauf dans la mesure strictement nécessaire pour prendre la décision envisagée par la présente, (iii) permettre à chaque actionnaire de présenter pleinement sa/ses raisons; (iv) de sommairement justifier sa détermination; (v) en vertu de l'obligation de confidentialité, avoir libre accès aux livres et registres de la Société et, dans la mesure nécessaire, à la gestion de la Société et (vi) rendre sa décision en temps utile afin de permettre à la Société d'exercer ses droits en vertu de, et en conformité avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Actionnaires LKS2.

"Intérêt" comprend un intérêt quelconque dans ou en relation avec toute Action ou de tout droit de contrôler le droit de vote ou d'autres droits attribuables à une Action, sans tenir compte des conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit attribué à ces intérêts peuvent être assujettis.

"Intesa" signifie Intesa Sanpaolo S.p.A, une Società per azioni régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social au 156, piazza San Carlo, I-10121 Turin, Italie et enregistrée auprès du Registre des entreprises de Turin sous le numéro 00799960158.

"Jour ouvrable" désigne tout jour calendrier autre que les samedis, dimanches et tous les autres jours où les banques ne sont pas engagés dans les opérations commerciales au Luxembourg, à Milan (Italie) ou à Moscou (Russie).

"Juste Valeur Marchande" signifie, en ce qui concerne les Actions ou Autres Instruments, un montant égal à la contrepartie qu'une tierce partie indépendante devrait payer pour acheter ces Actions ou Autres Instruments dans des conditions de pleine concurrence.

"Limacorporate» signifie S.p.A Limacorporate, une società per azioni régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à San Daniele del Friuli (UD) Hameau Villanova, Via Nazionale 52, code et numéro d'immatriculation fiscale auprès du Registre des entreprises d'Udine 01427710304.

"LKS2" signifie LKS 2 SA, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Luxembourg Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171600.

"Notification" a le sens qui lui est donné dans toute convention d'actionnaires relative à LKS2.

"Notification d'Offre" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.5 i.

"Notification de Sortie" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.6 ii.

«Pacte d'Actionnaires concernant la Société» signifie tout pacte d'actionnaires concernant la Société qui serait en vigueur le cas échéant.

«Pacte d'Actionnaires LKS2» signifie tout pacte d'actionnaires conclu par la Société concernant LKS2 qui serait en vigueur le cas échéant.

"Participation" ou "Action" désigne chacune des actions émises et en circulation de la Société et, le cas échéant, (i) toute autre Action de la Société souscrite ou achetée par les actionnaires de la Société pour une raison quelconque, également suite à des opérations sur le capital de la Société (y compris, sans limitation, fusion, scission, transformation ou autres restructurations d'entreprises), ou à la conversion d'obligations, (ii) toute obligation convertible en actions de la Société, (iii) tout autre droit (y compris les options, warrants et titres assimilés) émis par la Société d'acquérir, convertir, échanger et/ou de souscrire des actions ou des obligations convertibles de la Société.

"Participation AXA" a le sens qui lui est donné dans tout Pacte d'Actionnaires LKS2.

"Période de Blocage" désigne la période se terminant le troisième anniversaire de la date de toute Pacte d'Actionnaires concernant la Société.

"Personne" signifie toute personne, entreprise, société, joint venture, partenariat, entreprise, association, organisme ou une autre entité.

"Société" a le sens qui lui est donné dans l'article 1.

"Sous-Performance" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.5 (i (b)).

"Statuts" a le sens qui lui est donné dans l'article 1.

"Sûreté" s'entend de toute charge, privilège, sûreté, hypothèque, nantissement, servitude, vente conditionnelle ou autre accord de réserve de propriété, ou autre restriction similaire ou aux droits de tiers, selon le contexte.

"Tiers Cessionnaire" a le sens qui lui est donné dans l'article 6.3.4.

"Transfert" signifie une des opérations suivantes: (a) vendre, céder, transférer ou autrement aliéner, ou accorder toute option sur des Actions ou des Intérêts dans des Actions ou tout Autre Instrument; (b) créer ou permettre de subsister toute Sûreté sur des des Actions ou des Intérêts dans des Actions ou tout Autre Instrument; (c) conclure tout accord en ce qui concerne les votes ou autres droits attachés aux Actions ou des Intérêts dans des Actions ou tout Autre Instrument (y compris les termes de toute convention d'actionnaires); ou (d) renoncer ou céder tout droit de recevoir des Actions ou des Intérêts dans des Actions ou tout Autre Instrument. "Transférer", "acte de cession" et autres expressions similaires doivent être interprétées en conséquence.

"Valeur Attendue", la valeur des actions, des Intérêts dans des Actions et Autres Instruments à déterminer par l'Actionnaire B en toute bonne foi et de façon raisonnable sur la base de la méthode de l'évaluation de marché.

126235

Disposition générale

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission de Giuseppe Cataldo, effective à compter de la date des présentes

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Konstantin Osipov, né le 14 septembre 1974 à Leningrad, Russie, et dont l'adresse professionnelle est Ispitateley avenue, bld 6-1, apt 45, St. Petersburg, 197227, Russie, comme nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Frantz, M.-X. Nguyen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1517. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126162/1136.

(130152931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Delarosa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, Robert Schuman-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.719.

L'an deux mil treize, le treize août.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée DELAROSA S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3326 Crauthem, 3 rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.719,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 17 du 5 janvier 2010, page 802, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1.751 du 2 août 2011, page 84.020.

Ont comparu:

1) Monsieur Steve BERGER, employé privé, né le 29 mars 1979 à Dudelange, demeurant à L-5751 Frisange, 35 Robert Schuman-Strooss;

2) Madame Sandra JOST, indépendante, née le 26 février 1977 à Dudelange, demeurant à L-5751 Frisange, 35 Robert Schuman-Strooss.

représentés par Madame Nathalie STEFANI, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration - après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant - restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de 125.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 12.500.-€.

Les associés uniques préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés uniques décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-5751 Frisange, 35 Robert Schuman-Strooss.

Deuxième résolution

Les associés uniques décident en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Frisange.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent cinquante euros (1.150.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: N. STEFANI, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2013. Relation: EAC/2013/10937. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124744/56.

(130152108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

ista Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.295.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August, before Us Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ista Holdco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.295 and having a share capital of EUR 1,800,000 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed dated 27 April 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1458 of 14 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time by a notarial deed dated 3 June 2008, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1629 of 2 July 2008.

There appeared:

ista Holdco 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) in liquidation, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125799 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 9, 2013.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. all of the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- (3) Approval of the pro forma accounts of the Company as at 9 August 2013 and acknowledgement that no material change has occurred since 9 August 2013;
- (4) Decision to grant discharge (quitus) to the sole manager (gerant unique) of the Company for the execution of his mandate and duties;
- (5) Decision to appoint a liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
- (6) Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (7) Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
- (8) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the pro forma accounts of the Company as at 9 August 2013, substantially in the form attached hereto as Schedule 1. The Meeting further acknowledges, to the best of its knowledge, that there has been no material change since 9 August 2013.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) to the sole manager (gérant unique) of the Company for the execution of his mandates and duties from the day of his appointment to the present day.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint Halsey S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, RCSL B 50.984, as liquidator (liquidateur) of the Company in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

Sixth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Seventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000 (two thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder, in the case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société ista Holdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.295, ayant un capital social de EUR 1.800.000 (la Société). La Société a été constituée le 27 avril 2007 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1458 du 14 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1629 en date du 2 juillet 2008.

A comparu:

ista Holdco 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, en liquidation, avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125799 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Madame Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 août 2013.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'intégralité des 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
3. décision d'approuver les comptes pro forma de la Société au 9 août 2013 et reconnaissance qu'aucune modification matérielle n'est survenue depuis le 9 août 2013;
4. décision d'accorder décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions;
5. décision de nommer un liquidateur en vue de la liquidation de la Société (le Liquidateur);
6. détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
7. décision d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et
8. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique de la Société se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes pro forma de la Société au 9 août 2013 dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1. L'Assemblée décide en outre de reconnaître qu'à sa connaissance, aucune modification matérielle n'est survenue depuis le 9 août 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions depuis sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sis au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, RCSL B 50.984, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) en vue de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser les acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, à sa seule discrétion, conformément à l'article 148 de la Loi.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, émoluments et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à environ EUR 2.000 (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Baillet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 août 2013. REM/2013/1489. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125152/159.

(130152770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Constructions Luxembourgeoises K-Home, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.550.

Assemblée générale extraordinaire du 03.09.2012

Ce jour se sont réunis les associés de la société

CONSTRUCTIONS LUXEMBOURGEOISES K-HOME S.à r.l. en

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ont été élus: président: Madame Brigitte KARTHEUSER

Secrétaire: Madame Sophie BROUWERS

Le président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour à suivre:

Nomination d'un nouveau gérant technique pour la branche «chauffage et sanitaire».

Après délibération il a été décidé:

1/ En remplacement de l'actuel gérant technique, Monsieur Didier LEJEUNE, a été nommé Monsieur Andreas DIELE, demeurant à D-54298 ORENHOFEN, 11, In Urbigt et ce en tant que nouveau gérant technique pour la branche «chauffage et sanitaire» à partir du 03 septembre 2012.

2/ Dans le domaine technique pour la branche «chauffage et sanitaire», la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique, tandis que dans tous les autres domaines, la société sera valablement engagée par la signature du gérant administratif, Madame Brigitte KARTHEUSER.

L'ordre du jour étant approuvé, le président lève la séance.

126240

Fait à Mertzig, le 03 septembre 2012.

Brigitte KARTHEUSER / Sophie BROUWERS

Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2013125721/26.

(130152829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

M2 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.522.

L'an deux mille treize, le deux juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) M2F, société anonyme, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113411;

dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc FELTES, demeurant à L-1328 Luxembourg, 33, rue Charlemagne.

2) Monsieur Xavier VAN de SOMPELE, né le 19 mai 1961 à Bruxelles, Belgique, demeurant à L-1952 Luxembourg, 9 rue Nina et Julien Lefevre,

ici représenté par Monsieur Marc FELTES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "M2 Capital S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 315a, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171522, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2561 du 15 octobre 2012.

- Que les parties comparantes sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de L-8011 Strassen, 315a, route d'Arlon à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre, et de modifier en conséquence l'article 5 premier alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)"

Deuxième résolution

Il est constaté que "M2F" a transféré son siège social à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre, de sorte à ce que l'adresse afférente doit être modifiée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FELTES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013125445/48.

(130152637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.
